

faite des trois Navires dont on vient de faire mention. Ces derniers attendent ainsi le départ des Armateurs pour aller de conserve avec eux.

T O S C A N E.

I. Le Traité de Commerce conclu depuis peu entre la Régence de ce Grand Duché & la Cour de Modene, a présentement son entier effet. En conséquence de ce Traité, la plus grande partie des denrées & des marchandises du produit de la *Toscane*, passent de *Livourne* à *Massa*, & de-là par le grand chemin de *Modene* dans la *Lombardie*.

II. Par le bon Gouvernement dans ce Grand Duché, observé sous le règne de l'auguste Monarque qui en tient les rennes, tout y fleurit, Arts, Sciences, Commerce; & les troupes y sont des mieux disciplinées. L'ordre public & la splendeur des grandes Maisons exigeant aussi d'apporter toute l'attention possible à y prévenir les mariages mal assortis, ou qui dégradent le lustre de ces Maisons, il va paroître un règlement par lequel on assure qu'il sera permis à des parens de renfermer pour la vie dans des Monastères, toute Demoiselle de Famille noble, qui s'oubliera au point d'épouser un homme au-dessous de sa condition, avec peine des Galères contre l'homme qui sera devenu l'objet de sa passion, & d'emprisonnement contre ceux qui auront favorisé le mariage.

M O D E N E.

Cette Cour en deuil pour la mort de la Duchesse de Penthièvre, fille du Sérénissime Duc, qu'elle a apprise dans la plus vive affliction, a
 sus-